

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

Le [décret n°2008-246 du 12 mars 2008](#) pris en application de la [loi n°2007-1547 du 30 octobre 2007](#) permet au Contrôleur général des lieux de privation de liberté de recruter :

- des contrôleurs ayant le statut de magistrats, de fonctionnaires, de praticiens hospitaliers, des militaires placés en situation de détachement et des agents non titulaires de droit public (y compris s'ils sont à la retraite) ;
- des intervenants extérieurs, appartenant ou non à l'administration, qui lui apportent, en qualité de contrôleurs, leur concours de façon continue ou intermittente, sans renoncer à leur occupation principale (les modalités de leur indemnisation sont déterminées par [arrêté interministériel du 13 novembre 2008](#) et par [décision du 17 décembre 2008](#));
- des collaborateurs en charge des services administratifs.

Selon la loi de finances pour 2012, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté bénéficie d'un plafond d'emplois de vingt-sept emplois (ETPT).

Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté a été nommé par [décret du 13 juin 2008](#) pour une durée de six ans. Son mandat n'est pas renouvelable. Il ne peut être mis fin à ses fonctions avant l'expiration de son mandat sauf démission ou empêchement.

Pour mener à bien sa mission, le Contrôleur général est assisté :

- d'un secrétaire général ;
- de dix-neuf contrôleurs exerçant à temps plein ;
- de dix-huit intervenants extérieurs apportant leur concours, en qualité de contrôleur, de façon intermittente ou continue ;
- de cinq chargées d'enquêtes ;
- d'une équipe administrative de quatre collaborateurs.

Cette équipe expérimentée et pluridisciplinaire a été constituée dès la fin du mois de juillet 2008 (voir les décisions de nomination du [2 septembre 2008](#) du [17 décembre 2008](#) du [31 juillet 2009](#) du [15 décembre 2009](#) du [8 février 2010](#) du [30 mars 2010](#) et du [30 juin 2010](#)).

Malgré l'envie qu'il pouvait en avoir, le Contrôleur général n'a pas procédé au recrutement d'anciens détenus, en raison de la disposition du décret n° 2008-246 du 12 mars 2008 relatif au Contrôleur général qui écarte des emplois de contrôleur les personnes dont le bulletin n°2 du casier judiciaire fait mention d'une condamnation.

Tout comme le Contrôleur général, les membres de son équipe sont **tenus au secret professionnel**. Ils sont aussi soumis à un **devoir d'impartialité**.

LES MEMBRES DU CONTRÔLE GÉNÉRAL

Contrôleur général : Jean-Marie DELARUE, *conseiller d'Etat honoraire*

Secrétaire générale : Aude MUSCATELLI, *administratrice civile*

Secrétaire : Nathalie LEROY, *adjoint administratif*

Contrôleurs

Chantal BAYSSE, *directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation*

Jean-François BERTHIER, *commissaire divisionnaire*

Betty BRAHMY, *praticien hospitalier, psychiatre*

Gilles CAPELLO, *directeur des services pénitentiaires*

Michel CLEMOT, *général de gendarmerie*

Céline DELBAUFFE, *ancienne avocate*

Vincent DELBOS, *magistrat judiciaire*

Anne GALINIER, *praticien hospitalier*

Jacques GOMBERT, *directeur des services pénitentiaires*

Thierry LANDAIS, *directeur des services pénitentiaires*

Philippe LAVERGNE, *attaché principal d'administration centrale*

Muriel LECHAT, *commissaire divisionnaire*

Anne LECOURBE, *magistrat administratif*

Dominique LEGRAND, *magistrat judiciaire*

Jean LETANOUX, *directeur des services pénitentiaires*

Yanne POULIQUEN, *ancienne salariée d'une association d'accès aux droits - en charge de la délégation à la communication*

Cédric de TORCY, *ancien directeur à la Croix-Rouge française*

Caroline VIGUIER, *magistrat judiciaire*

Contrôleurs extérieurs

Virginie BIANCHI, *avocate*

Bernard BOLZE, *ancien journaliste, fondateur de l'observatoire international des prisons*

Anne-Sophie BONNET, *ancienne déléguée du comité international de la Croix-Rouge*

Jean COSTIL, *pasteur, ancien président de forum réfugiés*

Marie-Agnès CREDOZ, *ancienne magistrate*

Stéphanie DEKENS, *chargée de mission chez le Défenseur des droits*

Michel JOUANNOT, *ancien vice-président de l'association nationale des visiteurs de prison*

Grégoire KORGANOW, *photographe*

Isabelle LE BOURGEOIS, *psychanalyste, ancien aumônier catholique en prison*

Louis LE GOURIEREC, *ancien inspecteur général de l'administration*

Bertrand LORY, *ancien attaché de la Ville de Paris*

Alain MARCAULT-DEROUARD, *ancien cadre d'entreprise cocontractante de l'administration pénitentiaire*

Felix MASINI, *ancien proviseur de lycée*

Guillaume MONOD, *pédopsychiatre*

Bernard RAYNAL, *ancien directeur d'hôpital*

Dominique SECOUET, *ancienne responsable du centre de ressources multimédia du CP des Baumettes*

Dorothée THOUMYRE, *avocate*

Bonnie TICKRIDGE, *infirmière*

Yves TIGOULET, *ancien directeur interrégional des services pénitentiaires*

Pôle saisines

Responsable du pôle : Maddgi VACCARO, *greffière en chef des tribunaux*

Chargées d'enquête : Benoîte BEAURY , Sara-Dorothee GUERIN-BRUNET, Maud HOESTLANDT, Lucie MONTOY, Estelle ROYER

Services administratifs

Directrice des services : Maddgi VACCARO, *greffière en chef des tribunaux*

Directeur financier : Christian HUCHON, *attaché principal d'administration centrale*

Assistant administratif : Franky BENOIST

[Retour en haut de la page](#)